



# **Ne pas diffuser**

**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 26 mars 2020**

## **RAPPORT N° 33/2020 AU CONSEIL COMMUNAL**

**Prise en considération de la motion  
de M. Clément Tolusso, intitulée  
« Fusion de MVR et VMCV en vue de créer une  
Association de communes Transports publics Riviera »**

**Présidence:** M. Roger Blatter, conseiller communal Vevey Présents:

Pour la Commune de Vevey: **motionnaire:** M. Clément Tolusso

Madame la **Syndique:** Elina Leimgruber, Monsieur le **Municipal:** Jérôme Christen (**DEP**) (**DU**), Madame la

**Cheffe du Service** des Affaires intercommunales (**SAI**) Colette Rossier

**Commissaires:** M. Patrick Bertschy, M. Antoine Dormond, Mme Muriel-Higy Schmidt, M. Jean-Marc Roduit, M. Bastien Schobinger,

Pour la commune de La Tour-de-Peilz: **motionnaire:** M. Marc Schlessler

**Commissaires:** M. Guy Chervet, M. Kurt Egli, M. Alexandre Stettler, M. Gilbert Vernez.

**Excusé:** M. Jean-Pierre Schwab, Municipal de La Tour-de-Peilz

---

### **18:30 : Accueil et ouverture de la séance.**

Le président salue les Autorités ainsi que les commissaires et donne la parole au **motionnaire, M. Clément Tolusso:**

Que dire de plus que ce qui est écrit dans la motion qui demande de tout mettre en œuvre pour fusionner VMCV, et MVR. D'abord dans une SA puis à terme, si possible ou nécessaire dans une association de communes (AC) afin d'améliorer les prestations de services de la Riviera avec le Chablais proche et la Veveysse fribourgeoise. En effet, les prestations ne sont pas toujours au top même si c'est ce qu'on souhaite (quelques avanies lors du prolongement de la ligne 201 jusqu'à Rennaz). Problème de pilotage entre le canton et les régions, problème de la part des VMCV en relation avec les projets cantonaux, bisbille contre la suppression de la halte de Clie (voir arguments des opposants) quai des Bosquets construits à grands frais, halte de Gilamont plus difficile à conserver au vu des normes à adapter (située dans un virage, mise aux normes, accès handicapés), horaires, etc, ... qu'une proposition avait été faite par un bureau de conseil CITE.

**M. Tolusso** développe encore quelques arguments et conclut.

Nous avons écrit au Conseil d'État pour lui demander d'œuvrer de son côté, il nous a répondu que c'est l'affaire des communes et que c'était à nous d'actionner les municipalités pour qu'elles aillent dans ce sens. Et c'est pour ça que nous sommes là et que j'espère que nos différentes municipalités vont suivre cette direction.

### **Parole à Mme la syndique**

La syndique excuse son collègue M. Jean-Pierre Schwab, municipal de la Tour-de-Peilz, lequel n'a pu venir pour des raisons indépendantes de sa volonté. Elle relève que nous sommes réunis pour discuter de deux motions qui se rejoignent qu'elle ne parlera pas sur le fond, mais sur la forme de cette motion, car il faut tenir compte de la recevabilité de ces motions.

**La syndique** explique que les communes ont œuvré en faveur de cette fusion durant plusieurs années comme un article de journal l'a démontré, mais cette fusion n'a pas pu avoir lieu pour beaucoup de raisons et une conférence sur les transports publics a été créée afin d'établir une coordination entre les différentes structures ainsi qu'avec les communes. Elle souligne que Mme Rossier donnera des explications plus tard sur cette conférence.

Puis ensuite **la syndique** lit un extrait de la motion dans lequel est exprimé le désir de créer une **Association de Communes** en trouvant l'idée assez intéressante et pourrait être réfléchie, mais impossible à réaliser, car la loi précise que la condition relève des tâches attribuées aux communes (art. 112 de la Loi sur les communes), or ce n'est pas le cas pour l'exécution de prestations des transports publics (Art. 2 et 3 de la Loi sur les communes). C'est l'OFT qui attribue des concessions à des entreprises de TP (Loi fédérale du 20 mars 2019 sur les transports de voyageurs, laquelle prévoit explicitement que seule la Confédération est autorisée à donner des concessions à des entreprises de Transports publics). Les communes peuvent créer

des structures, mais pas sous forme d'**AC (Association de Communes)**. Ce sont souvent des SA lesquelles n'appartiennent généralement pas aux communes.

Sur la fusion (cf motion): **La syndique** rappelle que : sans entrer sur les questions d'opportunité: sur l'actionnariat des entités on constate que les communes ne tiennent pas le couteau par le manche. VMCV 100% communes. MVR (Confédération 17,3%, Canton de Vaud 19,74%, Commune de Vevey 8,16%, Montreux 5,21%, Blonay 1,4%, Saint-Légier 1,15%, Veytaux 0,15%, MOB 17.4%, MVR 3,62% et actionnaires particuliers 26,4%) on ne peut obliger les partenaires particuliers à accepter cette fusion. Pas suffisamment d'actions. Ce qui n'exclut pas des rapprochements. Pistes explorées sur du technique (informatique, partenariat, des réflexions sont actuellement en cours). Mais on ne peut obliger les communes à faire quelque chose qu'elles n'ont pas la capacité de faire.

Montreux a déjà traité. La motionnaire a retiré sa motion et ne l'a pas transformée en postulat, mais se réserve la possibilité d'y revenir dans un deuxième temps.

Pour terminer, **la syndique** conclut donc que ces motions ne sont pas recevables.

**Un commissaire** demande en quoi une fusion changerait quoi que ce soit. Le ferroviaire possède ses règlements, la route ses obligations, mais soutient le point de cette motion qui fait état de la difficulté que rencontrent les Conseils communaux à obtenir des informations financières et c'est sur ce point qu'il faudrait faire quelque chose.

**Un commissaire** se pose la question pour le rachat de MVR: qu'en pensent les dix communes du district? Rachat 27,510 mio. Ce serait possible, pour autant que les actionnaires soient ok pour vendre? Soutien dans l'idée positive de l'avenir des TP sur la Riviera et le Chablais.

**Un commissaire** rappelle que ce ne sont que trois villes qui ont déposé une motion allant dans le même sens.

**Le motionnaire** répond qu'en effet il est plus facile pour des villes de pouvoir s'organiser.

**Un commissaire** constate qu'il y a beaucoup d'idées et que celles-ci partent dans tous les sens. Qu'il y aurait plus de gouvernance à travers une AC (mais ce n'est pas toujours le meilleur moyen) et que les haltes de Clies, Gilamont, Blonay et Glion sont communales, d'où un mélange des genres pour des décisions qui sont plutôt communales. Que les prestations doivent être maintenues, mais qui va payer ? Les MVR sont soumis à une loi ORCO fédérale, AC cantonale, VMCV et MVR ne sont pas financés par les mêmes, attention à ne pas couper la main qui nous nourrit. Louable de souhaiter la coordination entre ces deux sociétés. Possibilité plus simple pour l'organisation avec un Groupe de Travail (GT) des sociétés «étudier faisabilité de créer un GT pour coordonner les transports (correspondances,)

**Le motionnaire** explique que la route et le rail connaissent des contraintes différentes, sur la Riviera, les transports publics, route et rail ne sont pas réunis sous le même toit, contrairement à pratiquement tout l'ensemble des agglomérations suisses ce qui facilite la coordination des prestations. Cette Motion fait un inventaire à la Prévert, bien sûr, mais entre ces deux entreprises une fusion prévue en janvier 2015 n'a pas eu lieu. Une **AC** permettrait de donner son avis sur le choix des rames par ex. D'où demande d'étudier la faisabilité. Montreux n'a qu'à montrer ce qui l'en empêche. Les municipalités doivent aussi étudier ce qui peut être fait et comment. Si une SA suffit, ok. Sinon, une AC peut être utile.

Madame **Colette Rossier** développe qu'à propos du projet de fusion, avec plusieurs variantes, les deux entreprises sont allées assez loin. Que ces démarches n'ont pas abouti, car actionnariat MVR, coût, problématique du personnel qui n'ont pas les mêmes conditions MVR (-), VMCV (+). Mme Gorrite a demandé un nouveau groupe de travail pour avancer sur les différentes formes de partenariats. Une conférence régionale des TP réfléchit à la coordination et travaille à un rapprochement VMCV-MVR. La conférence est composée d'un représentant par commune, des présidents des conseils d'administration et des directeurs des sociétés de transports, de représentants du canton (+ de 20 personnes.) Pas encore beaucoup de séances, aucune en 2019 et une déjà en 2020 qui a évoqué le texte de la motion et divers soucis sur la ligne 201. Les entreprises ont déjà l'habitude de travailler ensemble au niveau opérationnel. C'est vrai qu'il y a deux philosophies d'entreprise, car le management rail et routes sont différents. La motion en terme juridique

n'est pas recevable. Des discussions politico-techniques existent sur les financements surtout en lien avec la ligne 201. Il faut reconnaître qu'il existe également un besoin de comprendre les fortes augmentations du budget des VMCV ; en effet dans pratiquement toutes les communes concernées, on constate un certain mécontentement dans les conseils communaux.

**Un commissaire** souligne que le nom Transports Riviera est ok mais dû au problème du prolongement de la ligne jusqu'à Rennaz. Il faudrait parler au minimum Riviera-Chablais. A chaque rencontre les choses s'améliorent entre MOB MVR VMCV.

**Un commissaire** demande quelles sont les solutions pour plus de transparence financière dans les budgets.

**Un commissaire** répond qu'il suffit de prendre contact avec les membres de conseils d'administration: celui qui souhaite obtenir ces informations peut les obtenir auprès de ces derniers. A titre de CC pour préparer la séance de ce soir il a obtenu les informations qu'il souhaitait.

**Un commissaire** remarque que regarder avec les TPC est important, mais aussi avec les TPF, suite au projet agglomération Rives du Lac donc créer des liens entre les entreprises concernées.

**Un commissaire** voudrait savoir à la demande de qui le projet de fusion 2015 a-t-il été fait?

**La syndique** explique que l'idée était la même ainsi que le nom TPRiviera. Tout le monde, les dix communes et la canton, était ok mais pas possible pour des raisons d'actionariat sauf si rachat suffisant d'actions. Le travail a été fait et n'a pas pu être réalisé. C'était impossible.

**Le motionnaire** répond: Vous ne voulez pas. Des actions s'échangent, cela leur a-t-il été proposé?

**Un commissaire de La Tour** Intervient: On est là pour la motion pas pour un brainstorming de comment faire. Si les actionnaires n'ont pas envie de vendre, on ne peut rien faire.

**Le président rappelle:** On traite de la motion s'il vous plaît, elle commence à avoir plusieurs bras !!

**Le motionnaire de la Tour** explique qu'un contact a été pris avec le Conseil d'État qui a répondu qu'il s'agit d'une compétence communale, c'est pour cela qu'on est ici. Il y a cinq ans cette fusion était à bout touchant et aujourd'hui plus possible. Pourquoi? Interpellation 2015 déposée.

**Un commissaire de La Tour** constate que MVR et MOB sont en mains privées et que cela ne nous regarde pas.

**La syndique résume:** On n'est pas d'accord de fusionner avec le MOB, car on perdrait tous pouvoirs, notre part d'actions MVR sera réduite et on ne nous écouterait pas.

**Le motionnaire de la Tour** constate que pour l'instant nous n'avons pas beaucoup de droits

**Le motionnaire dit:** MOB exploite par le MVR plusieurs lignes (Funi Glion Sonloup Mont-Pèlerin). Donc intercantonal déjà pour certaines lignes. S'il y a une volonté, il y a un chemin. Propose que le rapport de cette commission soit transmis aux CC des communes pour qu'elles se prononcent sur les conclusions du rapport.

**Un commissaire** répond: on n'a pas peur du MOB, mais c'est une réalité que nous n'aurons plus de pouvoir décisionnel au vu du peu d'actions. Il faut redemander aux petits actionnaires qui ont très clairement dit non si ok de vendre.

**Un commissaire** demande quel est l'avantage de fusionner? aujourd'hui aucun. On nous fait miroiter de belles choses, qui peuvent aboutir ou pas. Cette motion ne fera rien changer. Il faut demander plus de transparence au niveau financier. Conseille le rejet et le classement de cette motion.

**Jérôme Christen** ne se prononce pas sur la faisabilité. Cette fusion serait souhaitable du point de vue de son dicastère, mais il admet que la faisabilité est problématique. Évoque les difficultés auxquelles on se trouve confrontés aussi bien face à des sociétés en mains privées que face à des sociétés en mains publiques, les problèmes liés aux arrêts supprimés MVR, arrêt VMCV Place du Marché - Corseaux sans que les communes n'aient leur mot à dire. Donc commission fusion VMCV-MVR oui, mais il y a de nombreux

obstacles. Ne faut-il pas dépenser son énergie ailleurs malgré les aspects positifs d'une telle fusion ? Souligne la compétence des TPF en suggérant la possibilité de s'inspirer de l'efficacité de cette société de transports.

**Un commissaire** se demande en quoi une fusion améliorera les choses?

**Jérôme Christen** souligne différents avantages: coordination des horaires, lignes, répartition du réseau ainsi que le souhait que cette société reste aux mains publiques pour mieux contrôler les intérêts de la collectivité. Aujourd'hui il semble que le partenariat privé ménage ses intérêts. Avec MVR MOB nous sommes confrontés à des intérêts privés comme c'est le cas notamment avec, la gare, à la Chaussée de la Ginguette, qui n'a pas pu se faire perpendiculairement à la voie CFF à cause d'intérêts financiers en jeu, parce que cette parcelle pourrait à terme être valorisée et qu'ils gagnent à rester en partie sur le territoire CFF.

**La syndique** rappelle que les discussions entre urbanisme et MVR ont été parfois tendues (du temps de M. Baillif) au sujet d'études du plan d'agglomération Rivelac 1. Il y a eu plusieurs projets concernant la gare. Des raisons de faisabilité n'ont pas permis l'aboutissement de ce projet.

**Echanges sur comment changer la gare ou pas et pourquoi se serait faisable ou pas.**

**Le président** intervient: Mesdames et Messieurs, nous sommes ici pour traiter de la motion, s'il vous plaît...

**Un commissaire de La Tour** annonce que la motion fait part de mécontentement alors qu'on ne parle que de finances. Il faut parler d'une coordination entre eux. Dès que cela joue, c'est égal. On veut que cela fonctionne et le meilleur marché possible. Recentrer le débat.

**Un commissaire de La Tour** demande s'il existe des rapports pour les CC sur la séance constitutive de la Conférence sur les TP du 30 janvier 2018 ?

**Mme Rossier** répond par la négative et précise qu'il y a eu une petite communication via le bulletin annuel d'information des syndicats transmis à tous les conseillers communaux de la riviéra. Concernant, la réponse du Conseil d'État adressée aux motionnaires, Mme Rossier rend attentif au fait qu'il s'agit d'une réponse purement formelle qui n'argumente ni sur le fond, ni sur le contenu, mais dit simplement que créer une **A.C.** n'est pas du ressort du Canton, mais de celui des communes.

**Le motionnaire de La Tour** ne croit pas que ce soit impossible de créer cette fusion puisque cela a failli se faire il y a 5 ans. On vous demande d'essayer de le faire quelque chose qui nous permet d'avoir un contrôle sur ce qui se fait. Si besoin est, on reprendra différemment plus tard.

**Un commissaire** rappelle que la motion demande de préparer la fusion pas d'en étudier la faisabilité.

**Un commissaire** constate qu'avec 2 communes on ne va pas très loin, alors s'il faut le faire à 10 c'est difficile d'imaginer les petites communes...prendre le train en marche!

**19:40: Les représentants se séparent entre Vevey et la Tour pour débattre.**

**Un commissaire** demande un tour de table sans les représentants communaux.

**Un commissaire** réplique que le débat est fait donc pas de raison de faire un débat sans eux.

**La syndique** rappelle que la motion demande de préparer la fusion et que ce n'est pas possible. La syndique nous invite à ne pas accepter l'entrée en matière.

**19:53: La Municipalité se retire**

Encore quelques échanges sur des considérations de détails par l'ensemble des commissaires

**Un commissaire** demande que les propos du Municipal Jérôme Christen sur l'intérêt des parcelles privées soient bien protocolés car il n'avait pas ces infos.

Le motionnaire souligne que les entreprises souhaitent valoriser leurs parcelles et c'est compréhensible, car elles deviennent plus rentables sous forme de logements...

**En Conclusion:**

après avoir reçu beaucoup d'informations sur les aspects juridiques (Loi fédérale sur les transports, OFT, Lois cantonales, Loi sur les Associations de Communes, etc.), financiers (Participation de la Confédération, du Canton et des Communes dans ces Sociétés, ainsi que la présence d'actionnariat privé, etc.) et techniques (infrastructure, urbanisme, matériel roulant, etc.) les motionnaires ont débattu de l'opportunité d'une telle fusion.

Après avoir passé en revue toutes les questions relatives à une fusion MVR - VMCV aussi bien sous ses aspects juridiques, financiers et techniques, la Municipalité a déclaré que cette motion telle que présentée n'est pas recevable et en recommande le classement.

Après avoir pris en compte toutes les implications que présenterait cette motion sous tous les aspects déjà précités et qui se trouvent être les mêmes qui ont empêché la réalisation de l'objet de cette motion, à savoir la fusion MOB - VMCV, en 2014 alors qu'elle était déjà annoncée comme pratiquement établie par la Presse en mai 2013, les commissaires ont encore débattus sur certains points pour finalement se rallier aux recommandations de la Municipalité.

Le motionnaire propose d'en maintenir le texte et de soumettre le rapport au Conseil Communal, d'en discuter rapidement en plénum puis d'y revenir avec une nouvelle motion recevable.

Sa proposition est soumise au vote, sachant que le refus de celle-ci entraîne également le classement de la motion présentée, objet de cette commission.

**Accepté par 1 voix**

**Refusé par 5 voix -> classement de la motion**

**Abstention aucune**

**La commission refuse donc le maintien du texte et demande que la motion soit classée.**

Vevey, le 10 mars 2020

Président rapporteur :

Roger Daniel Blatter

